

**ARRÊTÉ DEP-2024-248 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE CRÉMIER-FROMAGER ET PRIMEUR**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu les arrêtés du 4 juillet 2017 portant création des certificats d'aptitude professionnelle spécialités crémier-fromager et primeur;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle crémier-fromager et primeur pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Claude MARET, professionnel

Vice-président :

Monsieur Nicolas CLARISSE, enseignant

Enseignants :

Madame Virginie VANCLOOSTER

Monsieur Brahim EL HAFSI

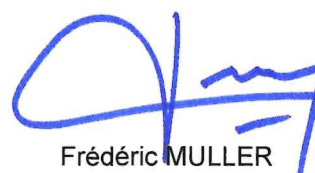
Professionnels :

Madame Galina DANARD

Monsieur Georget DELANCHE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER